

Norme d'échange numérique des résultats relatifs à la planification des activités d'aménagement forestier

Version destinée au personnel du Ministère

Année d'exercice 2024-2025 – Version Décembre 2023

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Secteur des opérations régionales

Direction de la planification forestière, de la géomatique et de l'aménagement intégré

5700, 4^e Avenue Ouest, local B-406

Québec (Québec), G1H 6R1

Téléphone : 418-627-8656

Télécopieur : 418 646-9267

www.mrnf.gouv.qc.ca

Photographies de la page couverture :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Table des matières

Introduction	1
Registre des modifications	2
1. Documents encadrant l'échange d'information entre les détenteurs de droits et le MRNF	3
2. Présence, format et teneur des résultats	4
2.1. Référentiel de données du domaine forestier	4
2.1.1. Type d'attribut « Numérique »	4
2.1.2. Type d'attribut « Caractère »	5
2.1.3. Nomenclature de fichiers compressés	5
2.1.4. Nomenclature de fichiers compressés	5
2.2. norme d'échange numérique	6
3. Résultats produits par le représentant du ministère	7
3.1. Résultats relatifs à la certification forestière	7
3.2. Résultats généraux.....	8
3.3. Résultats requis pour la planification des chemins, des ponts et des autres infrastructures	9
3.4. Réserve de secteurs d'intervention des détenteurs de droits	10
3.5. Programmation annuelle autorisée.....	13
3.6. Réserve des secteurs d'intervention du bureau de mise en marché des bois.....	14
3.7. Résultats relatifs au dépôt des secteurs autorisés du BMMB dans la base de données de la PRANA.....	15
3.7.1. Résultat contenant l'information des secteurs vendus par le BMMB	15
3.7.2. Résultat contenant les secteurs d'intervention, les chemins et les infrastructures destinés au marché libre autorisés par le chef d'unité de gestion	16
Annexe 1- Formulaire de demande de changement à la PRANA	17

Introduction

Le processus de planification forestière prévoit des échanges entre les détenteurs de droits et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) afin de produire et d'autoriser la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN).

Pour structurer les échanges, le MRNF a élaboré une norme d'échange numérique, qui précise l'information devant être échangée entre les parties prenantes et les formats à utiliser.

Les résultats prévus à la présente norme doivent être transmis par l'entremise du site FTP PRAN sous forme de fichiers descriptifs ou de fichiers de forme. La structure des résultats est précisée dans le Référentiel de données du domaine forestier et la Norme géométrique pour la confection de la programmation annuelle autorisée (PRANA) et du Rapport d'activité technique et financier (RATF).

Plus spécifiquement, le personnel du MRNF et les détenteurs de droits doivent respecter les exigences suivantes :

- la présente Norme d'échange numérique des résultats relatifs à la planification des activités d'aménagement forestier - Version destinée au personnel du Ministère;
- les fiches de résultats, les gabarits et les domaines de valeurs prévus au Référentiel de données du domaine forestier;
- la Norme géométrique pour la confection de la PRANA et du RATF;
- les modalités de signature prévues au guide sur *l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF*;
- le guide Site FTPS pour l'échange de données PRAN – Guide utilisateur - version avril 2018.

Ces documents sont disponibles sur la page Internet du MRNF à l'adresse suivante : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/processus-de-planification-forestiere/>.

Registre des modifications

Les modifications apportées à la version actuelle de la norme comparativement aux versions antérieures sont identifiées en jaune dans le tableau et lorsque possible, dans les sections suivantes.

Date	Modification
Décembre 2023	Modification du format du R118.1 - Fichier descriptif des indicateurs relatifs à la stratégie d'aménagement et aux valeurs, objectifs, indicateurs et cible (VOIC) de « Référentiel » pour « Aucun format standard ».
Décembre 2023	Modification du format du R174.1 - Fichier présentant les volumes de bois autorisés à l'entente de récolte de « Référentiel » pour « Format standard ». Cette modification résulte de la définition d'un nouveau format à l'interne.

1. Documents encadrant l'échange d'information entre les détenteurs de droits et le MRNF

Les documents contenant les lignes directrices encadrant les échanges d'information numérique entre les détenteurs de droits et le MRNF sont disponibles sur le site Internet du ministère au lien suivant : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/processus-de-planification-forestiere/>.

On y retrouve notamment :

- la norme d'échange numérique – Version destinée aux détenteurs de droits;
- la norme d'échange numérique – Version destinée au personnel du MRNF;
- [le référentiel de données du domaine forestier](#);
- [la norme géométrique](#);
- [le guide d'utilisation du site FTP PRAN](#);
- le guide portant sur [l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MFFP](#).

Le document *Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MFFP* précise les processus, les activités et les produits nécessitant une signature numérique. Il indique également pour chacun des livrables inscrits à la présente norme d'échange numérique :

- le(s) type(s) de signature applicable(s);
- le(s) signataire(s);
- le(s) formulaire(s) de signature à utiliser.

2. Présence, format et teneur des résultats

2.1. RÉFÉRENTIEL DE DONNÉES DU DOMAINE FORESTIER

Tel que mentionné précédemment, les résultats produits sont des fichiers descriptifs (format DBF [dBASE IV]) ou des fichiers de formes (format « shapefile »), qui doivent respecter les normes établies par le MRNF, notamment le Référentiel de données du domaine forestier.

Afin d'en faciliter la compréhension, voici la signification des abréviations et des termes contenus dans les colonnes titrées « Format » et « Présence » des fiches résultats du Référentiel.

Tableau 1 – Signification des abréviations et des termes contenus dans les colonnes titrées « Format » et « Présence » des fiches résultats du Référentiel de données

Titre de la colonne	Abréviation ou terme	Signification
Format	L	Largeur du champ
Format	T	Type d'attribut
Format	C	Caractère
Format	N	Numérique
Format	D	Date
Présence	Obligatoire	La présence d'une donnée est toujours obligatoire
Présence	Facultative	La présence d'une donnée est facultative
Présence	Conditionnelle	La présence d'une donnée est soumise à une condition décrite à la partie « Signification des remarques »

Il est important de préciser que l'ordre dans lequel les attributs sont présentés dans les fiches résultats doit être respecté. Chaque attribut doit porter le nom qui lui est attribué dans la fiche résultat, le format défini doit être rigoureusement respecté ainsi que les valeurs prévues dans le domaine de valeurs. Les attributs inscrits en caractères gras représentent l'identifiant unique de la table, soit l'attribut dont la combinaison est unique dans la table.

2.1.1. TYPE D'ATTRIBUT « NUMÉRIQUE »

Dans une fiche résultat, la largeur d'un champ de type « Numérique » est indiquée par un chiffre, un séparateur de décimales, soit la virgule, et une valeur décimale. Une largeur de « 5,2 » indique que le champ peut contenir un maximum de cinq chiffres dont deux sont réservés aux décimales (p. ex., « 134,56 »). Le séparateur de décimales n'est pas compté dans la largeur du champ et aucun nombre inférieur à zéro ne doit être inscrit dans un champ de type « Numérique ».

2.1.2. TYPE D'ATTRIBUT « CARACTÈRE »

À moins qu'une valeur soit définie autrement dans un domaine de valeurs ou qu'une instruction soit explicite en ce sens dans la fiche résultat, tous les attributs dont le format est de type « Caractère » sont soumis aux règles suivantes :

- les chiffres (0 à 9), les lettres (A à Z), le tiret (-) et le soulignement (_) sont les seuls caractères acceptés;
- les espaces et les autres caractères ne sont pas autorisés;
- toutes les lettres doivent être en majuscules;
- les dates doivent être inscrites selon un format de type « Caractère » sous la forme suivante : « AAAA-MM-JJ ».

Certains attributs de type « Caractère » ne sont pas soumis à ces restrictions : un astérisque les identifie dans les fiches résultats. Le jeu de caractères utilisés dans les fichiers DBF doit être conforme à la norme « ANSI 1252 » (American National Standards Institute), que ces fichiers fassent partie ou non d'un fichier de formes.

Dans les fiches descriptives, les attributs inscrits en caractères gras représentent l'identifiant unique de la table, soit les attributs dont la combinaison est unique dans la table.

2.1.3. NOMENCLATURE DE FICHIERS COMPRESSÉS

La nomenclature des fichiers compressés doit suivre la procédure suivante :

1. Numéro de la région (3 caractères : lettre T + n° de la région 2 caractères, p. ex., T07);
2. Identification de l'entente de récolte (6 caractères maximum, p. ex., 07151, LSJN51, UG11, les caractères spéciaux ne sont pas autorisés (-, %, \$, etc.);
3. Identification du document (6 caractères, p. ex., R187.0 = R01870, R152.2 = R01522, etc.);
4. Identification de l'année d'exercice (3 caractères, p. ex., 2023 = E23, 2024 = E24, etc.). Inscire l'année d'exercice de la PRAN visée par la transmission;
5. Numéro de la version (3 caractères : détenteurs de droits = D01, D02, D03, ministère = M01, M02, M03, etc.);
6. Type d'extension (.zip).

Exemple : T07_07151_R01521_E13_M01.zip

2.1.4. NOMENCLATURE DE FICHIERS COMPRESSÉS

La nomenclature des fiches résultats doit suivre la procédure suivante :

1. Numéro de la région (3 caractères : lettre T + n° de la région 2 caractères, p. ex., T07);
2. Identification de l'entente de récolte (6 caractères maximum, p. ex., 07151, LSJN51, UG11, les caractères spéciaux ne sont pas autorisés (-, %, \$, etc.);
3. Identification du document (9 caractères maximum, p. ex., R7.0 = R00070, R118.3 = R01183, R01380I, SIGNAP, etc.);
4. Identification de l'année d'exercice (3 caractères, p. ex., 2023 = E23, 2024 = E24, etc.). Inscire l'année d'exercice de la PRAN visée par la transmission;
5. Numéro de la version (3 caractères : détenteurs de droits = D01, D02, D03, ministère = M01, M02, M03, etc.);
6. Type d'extension (les choix sont : .shp, .shx, .prj, .dbf, .pdf, .xls, .doc).

Exemple : T07_07151_R01521_E13_M01.doc

2.2. NORME D'ÉCHANGE NUMÉRIQUE

La signification des termes utilisés dans les colonnes « Présence » et « Format » est présentée dans les tableaux suivants.

Tableau 2 – Signification des termes utilisés dans la colonne « Présence »

Présence	Description
Obligatoire	Un résultat obligatoire doit faire partie de la livraison, mais peut être vide à la suite d'une entente convenue à la table opérationnelle (TO). La nomenclature du résultat doit toutefois être respectée.
Conditionnelle	Un résultat conditionnel doit être présent s'il s'applique à l'échelle de la région ou de l'unité d'aménagement.
Facultative	La présence du résultat n'est pas obligatoire et sa production est à la discrétion de l'ingénieur forestier responsable des résultats produits (MRNF ou détenteurs de droit).

Tableau 3 – Signification des termes utilisés dans la colonne « Format »

Présence	Description
Référentiel	Signifie qu'un résultat référencé est prévu dans le Référentiel et qu'il doit être respecté lors des échanges.
Format standard	Un format standard a été produit et son utilisation est obligatoire. Toutefois, il n'est pas intégré au Référentiel en raison de son format.
Aucun format standard	Aucun format standard n'est prévu. Le format est à la discrétion de l'ingénieur forestier responsable des résultats produits (MRNF ou détenteurs de droit).

3. Résultats produits par le représentant du ministère

3.1. RÉSULTATS RELATIFS À LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Le processus de planification forestière est prévu de manière à faciliter l'intégration des exigences de certification forestière. Les responsabilités relatives à la planification et à la certification étant assumées par des entités distinctes, le MRNF doit transmettre au requérant de la certification, les résultats nécessaires au maintien de cette dernière.

Le résultat R302.0 est transmis sur demande du requérant et est présenté sous forme de fichier compressé (.ZIP) composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format
R10.0	Liste des préoccupations exprimées par la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire pour l'unité d'aménagement	Obligatoire	Aucun format standard
R20.0	Rapport de suivi des consultations (PAFIT)	Obligatoire	Format standard
R21.0	Fichier descriptif servant au transfert de l'information relative aux demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation des usages ou opérationnelle	Obligatoire	Référentiel
R42.0	Couche numérique localisant les éléments d'intérêt retenus en lien avec les ententes d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel
R176.0	Couche numérique des mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel
R179.0	Rapport de suivi des consultations (PAFIO)	Obligatoire	Format standard
SIGNAP	Formulaire de signature professionnelle	Obligatoire	Format standard - Voir Section 3

Les rapports issus de la consultation des communautés autochtones à propos du PAFIT (R28.0) et PAFIO (R142.0) sont présentés sur demande par le MRNF à l'auditeur de l'organisme responsable de la certification forestière.

3.2. RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Certains résultats généraux (R200.0) sont transmis aux détenteurs de droits à un moment jugé opportun par la TO pour appuyer le processus de planification forestière, notamment pour leur permettre de procéder à la planification des chemins, des ponts et des autres infrastructures. Ces résultats sont, dans certains cas, valides pour la période quinquennale. D'autres peuvent faire l'objet de mises à jour occasionnelles, notamment lors de la transmission des résultats requis pour produire la PRAN (R154.0) ou la PRANA (R188.0).

De plus, si des ententes ou des mesures d'harmonisation relatives aux secteurs d'intervention potentiels (SIP), aux chemins et infrastructures principaux sont convenues, elles doivent être présentées dans le format obligatoire prévu à cet effet, soit le R21.0 et R176.0.

Il est important de préciser que les résultats R166.0, R167.0 et R169.0 ne sont transmis que si des activités d'aménagement forestier sont planifiées sur un territoire localisé dans le domaine bioclimatique de la pessière à mousse.

Le résultat R200.0 est présenté sous forme de fichier compressé (.ZIP) et est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format
R1.0	Couche numérique à jour localisant les usages forestiers et les zones d'application des modalités d'intervention	Obligatoire	Format standard
R7.0	Couche numérique des contraintes majeures (contraintes opérationnelles et contraintes d'utilisation du territoire) liées à la récolte	Obligatoire	Référentiel
R11.0	Couche numérique des infrastructures et des chemins principaux à développer et à maintenir	Obligatoire	Référentiel
R21.0	Fichier descriptif servant au transfert de l'information relative aux demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation des usages ou opérationnelle	Obligatoire	Référentiel
R23.0	Couche numérique de référence à la stratégie d'aménagement forestier	Obligatoire	Aucun format standard
R42.0	Couche numérique localisant les éléments d'intérêt retenus en lien avec les ententes d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel
R118.1	Fichier descriptif des indicateurs relatifs à la stratégie d'aménagement et aux valeurs, objectifs, indicateurs et cible (VOIC)	Obligatoire	Aucun format standard
R120.0	Grille de gestion des écarts	Obligatoire	Aucun format standard
R130.0	Couche numérique qui présente des zones susceptibles de faire l'objet de la récolte au cours de la période de 10 à 15 ans	Facultative	Aucun format standard
R133.0	Couche numérique des polygones couvrant environ 5 ans de la stratégie d'aménagement forestier	Facultative	Aucun format standard

R135.0	Couche numérique qui présente les polygones constituant les secteurs d'intervention potentiels	Obligatoire	Référentiel
R153.0	Fichier présentant les volumes en garantie d'approvisionnement par territoire d'entente de récolte	Obligatoire	Référentiel
R160.0	Couche numérique des ponts des ponts devant faire l'objet d'une évaluation de la capacité portante	Obligatoire	Référentiel
R166.0	Couche numérique qui présente les forêts résiduelles associées aux coupes en mosaïque et aux agglomérations de coupes de la pessière à mousses	Conditionnelle	Référentiel
R167.0	Couche numérique qui présente les chantiers de récolte en mosaïque et les agglomérations de coupes de la pessière à mousses	Conditionnelle	Référentiel
R169.0	Couche numérique qui présente les zones de juxtaposition des agglomérations de coupes de la pessière à mousses	Conditionnelle	Référentiel
R176.0	Couche numérique des mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel
SIGNAP	Formulaire de signature professionnelle	Obligatoire	Format standard - Voir Section 3

3.3. RÉSULTATS REQUIS POUR LA PLANIFICATION DES CHEMINS, DES PONTS ET DES AUTRES INFRASTRUCTURES

Les résultats requis pour la planification des chemins, des ponts et des autres infrastructures (R154.1) sont transmis aux détenteurs de droits au moment jugé opportun par la TO. Ces résultats permettent de planifier les chemins et les infrastructures nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement forestier.

Conformément au concept de prévisibilité de la planification et aux exigences d'organisation prévues au *Cadre de référence des livrables et responsabilités relatifs à la planification et la gestion forestière*, le R154.1 doit contenir les secteurs d'intervention (SI) qui seront ajoutés à la réserve ainsi que les secteurs, les chemins et les infrastructures résiduels présents dans la réserve (R154.0), mais non sélectionnés à la programmation annuelle de l'année en cours.

Le résultat R154.1 est présenté sous forme de fichier compressé (.ZIP) et est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format
R21.0	Fichier descriptif servant au transfert de l'information relative aux demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation des usages ou opérationnelle	Obligatoire	Référentiel
R137.0	Couche numérique de localisation des chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel

R137.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux chemins	Obligatoire	Référentiel
R138.0I	Couche numérique de localisation des infrastructures à construire ou dont la réfection est nécessaire (Autres)	Obligatoire	Référentiel
R138.0P	Couche numérique de localisation des infrastructures à construire ou dont la réfection est nécessaire (Ponts et ponceaux)	Obligatoire	Référentiel
R138.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux infrastructures, ponts et ponceaux	Obligatoire	Référentiel
R176.0	Couche numérique des mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel
R185.0	Couche numérique qui présente les secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
R185.1	Fichier descriptif qui contient les attributs des secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
R185.1MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
C185.0	Fichier composé de la jointure du R185.0 avec le R185.1	Facultative	Référentiel
SIGNAP	Formulaire de signature professionnelle	Obligatoire	Format standard -Voir Section 3

3.4. RÉSERVE DE SECTEURS D'INTERVENTION DES DÉTENTEURS DE DROITS

La réserve de secteurs d'intervention des détenteurs de droits (R154.0) est transmise aux détenteurs de droit au moment jugé opportun par la TO. Ces résultats sont essentiels à l'élaboration de la PRAN (R187.0).

Il est important de préciser que les résultats R166.0 et R167.0 ne sont transmis que si des activités d'aménagement forestier sont planifiées sur un territoire localisé dans le domaine bioclimatique de la pessière à mousse.

Le résultat R154.0 est présenté sous forme de fichier compressé (.ZIP) et est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format
R21.0	Fichier descriptif servant au transfert de l'information relative aux demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation des usages ou opérationnelle	Obligatoire	Référentiel
R118.2	Fichier de suivi des indicateurs relatifs à la stratégie d'aménagement et aux VOIC	Obligatoire	Aucun format standard
R137.0	Couche numérique de localisation des chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel

R137.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux chemins	Obligatoire	Référentiel
R138.0I	Couche numérique de localisation des infrastructures à construire ou dont la réfection est nécessaire (Autres)	Obligatoire	Référentiel
R138.0P	Couche numérique de localisation des infrastructures à construire ou dont la réfection est nécessaire (Ponts et ponceaux)	Obligatoire	Référentiel
R138.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux infrastructures, ponts et ponceaux	Obligatoire	Référentiel
R147.0	Prescription sylvicole. Les prescriptions sylvicoles doivent être en format .PDF et toutes incluses dans un fichier .zip	Obligatoire	Format standard
R149.1	Liste des secteurs d'intervention générant les volumes destinés aux détenteurs de droits	Facultative	Référentiel
R149.2	Volumes de bois associés aux secteurs d'intervention générant les volumes destinés aux détenteurs de droits	Obligatoire	Référentiel
C149.2	Volume de bois associés aux secteurs d'intervention générant les volumes destinés aux détenteurs de droits par produit (sciage, pâte)	Facultative	Référentiel
R157.0	Liste des chemins et des infrastructures associés aux secteurs l'intervention générant les volumes destinés aux détenteurs de droits	Facultative	Référentiel
R158.1	Tableau de suivi des indicateurs de rentabilité	Obligatoire	Aucun format standard
R166.0	Couche numérique qui présente les forêts résiduelles associées aux coupes en mosaïque et aux agglomérations de coupes de la pessière à mousses	Conditionnelle	Référentiel
R167.0	Couche numérique qui présente les chantiers de récolte en mosaïque et les agglomérations de coupes de la pessière à mousses	Conditionnelle	Référentiel
R176.0	Couche numérique des mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel
R185.0	Couche numérique qui présente les secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
R185.1	Fichier descriptif qui contient les attributs des secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
R185.1MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
C185.0	Fichier composé de la jointure du R185.0 avec le R185.1	Facultative	Référentiel

SIGNAP	Formulaire de signatures professionnelle et administrative	Obligatoire	Format standard - Voir Section 3
--------	--	-------------	-------------------------------------

À noter que :

- Pour des fins d'harmonisation opérationnelle, il est possible de transmettre les résultats relatifs à la réserve de secteurs du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) (R152.1) par l'entremise du R154.0. La décision de transmettre ces résultats dans un ou l'autre des résultats compressés doit être prise à la TO. Le contenu du R152.1 est précisé à la section 2.6.
- La réserve de secteurs d'intervention des détenteurs de droits (R154.0) peut être accompagnée d'une mise à jour des résultats relatifs à la certification (R302.0) et des résultats généraux (R200.0).
- Il est possible d'identifier dans le Fichier descriptif qui contient les attributs descriptifs des secteurs d'intervention (R185.1), à quel type de programme le SI est associé (ex. : garantie d'approvisionnement, gré à gré, plans spéciaux, volumes non récoltés, etc.). L'attribut « NM_PROGRAM » permet d'inscrire le nom du programme associé au SI.

3.5. PROGRAMMATION ANNUELLE AUTORISÉE

La PRANA (R188.0) précise les activités d'aménagement forestier que les détenteurs de droits sont autorisés à réaliser à l'échelle de l'unité d'aménagement.

Conformément à l'Instruction sur l'harmonisation des usages et opérationnelle, le Ministère ne doit autoriser que les SI, les chemins et les infrastructures pour lesquels la démarche visant l'harmonisation opérationnelle a été réalisée.

Le résultat R188.0 est présenté sous forme de fichier compressé (.ZIP) et est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format
R21.0	Fichier descriptif servant au transfert de l'information relative aux demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation des usages ou opérationnelle	Obligatoire	Référentiel
R120.0	Grille de gestion des écarts	Obligatoire	Aucun format standard
R121.2	Fichier de l'entente sur la matière ligneuse utilisable non désirée	Conditionnelle	Format standard
R137.0	Couche numérique de localisation des chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel
R137.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux chemins	Obligatoire	Référentiel
R138.0I	Couche numérique de localisation des infrastructures à construire ou dont la réfection est nécessaire (Autres)	Obligatoire	Référentiel
R138.0P	Couche numérique de localisation des infrastructures à construire ou dont la réfection est nécessaire (Ponts et ponceaux)	Obligatoire	Référentiel
R138.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux infrastructures, ponts et ponceaux	Obligatoire	Référentiel
R147.0	Prescription sylvicole. Les prescriptions sylvicoles doivent être en format .PDF et toutes incluses dans un fichier .zip	Obligatoire	Format standard
R171.2	Liste des secteurs d'intervention autorisés à l'entente de récolte	Obligatoire	Référentiel
R172.2	Liste des chemins et des autres infrastructures autorisés à l'entente de récolte	Obligatoire	Référentiel
R174.1	Fichier présentant les volumes de bois autorisés à l'entente de récolte	Obligatoire	Format standard
R176.0	Couche numérique des mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel

R185.0	Couche numérique qui présente les secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
R185.1	Fichier descriptif qui contient les attributs descriptifs des secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
R185.1MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
C185.0	Fichier composé de la jointure du R185.0 avec le R185.1	Facultative	Référentiel
SIGNAP	Formulaire de signatures professionnelle et administrative	Obligatoire	Format standard - Voir Section 1

3.6. RÉSERVE DES SECTEURS D'INTERVENTION DU BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS

Conformément à l'Entente de partage des rôles et responsabilité de planification et de certification forestière, les détenteurs de droits sont responsables de réaliser l'harmonisation opérationnelle des SI et infrastructures destinées au marché libre. Pour ce faire, le MRNF transmet aux détenteurs de droits, la réserve des SI du BMMB (R152.1) à un moment jugé opportun par la TO. Il s'agit d'une extraction des données et entités planifiées (SI, chemins et infrastructures) destinées au marché libre.

Le résultat R152.1 est présenté sous forme de fichier compressé (.ZIP) et est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format
R21.0	Fichier descriptif servant au transfert de l'information relative aux demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation des usages ou opérationnelle	Obligatoire	Référentiel
R137.0	Couche numérique de localisation des chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel
R137.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux chemins	Obligatoire	Référentiel
R138.0I	Couche numérique de localisation des infrastructures à construire ou dont la réfection est nécessaire (Autres)	Obligatoire	Référentiel
R138.0P	Couche numérique de localisation des infrastructures à construire ou dont la réfection est nécessaire (Ponts et ponceaux)	Obligatoire	Référentiel
R138.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux infrastructures, ponts et ponceaux	Obligatoire	Référentiel
R147.0	Prescription sylvicole. Les prescriptions sylvicoles doivent être en format .PDF et toutes incluses dans un fichier .zip	Obligatoire	Format standard

R150.1	Liste des secteurs d'intervention destinés au marché libre	Obligatoire	Référentiel
R151.1	Liste des chemins et des infrastructures associés aux secteurs d'intervention destinés au marché libre	Obligatoire	Référentiel
R176.0	Couche numérique des mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel
R185.0	Couche numérique qui présente les secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
R185.1	Fichier descriptif qui contient les attributs descriptifs des secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
R185.1MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
C185.0	Fichier composé de la jointure du R185.0 avec le R185.1	Facultative	Référentiel
SIGNAP	Formulaire de signatures professionnelle et administrative	Obligatoire	Format standard - Voir Section 1

3.7. RÉSULTATS RELATIFS AU DÉPÔT DES SECTEURS AUTORISÉS DU BMMB DANS LA BASE DE DONNÉES DE LA PRANA

Cette section présente les résultats impliqués dans le dépôt des secteurs autorisés du BMMB dans la base de données de la programmation annuelle autorisée (BD-PRANA).

3.7.1. RÉSULTAT CONTENANT L'INFORMATION DES SECTEURS VENDUS PAR LE BMMB

Le R190.0 est un résultat contenant l'information pertinente des secteurs vendus par le BMMB. Il est produit par ce dernier lorsque de nouveaux secteurs ont été vendus et que les contrats ont été signés par le représentant du BMMB et l'acheteur.

Le résultat R190.0 est présenté sous forme de fichier compressé (.ZIP) et est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format
R155.0	Liste des contrats des secteurs d'intervention vendus par le BMMB	Obligatoire	Référentiel
R155.1	Liste des secteurs d'intervention vendus par le BMMB	Obligatoire	Référentiel
R156.1	Liste des chemins et autres infrastructures pour les secteurs d'intervention vendus par le BMMB	Obligatoire	Référentiel


3.7.2. RÉSULTAT CONTENANT LES SECTEURS D'INTERVENTION, LES CHEMINS ET LES INFRASTRUCTURES DESTINÉS AU MARCHÉ LIBRE AUTORISÉS PAR LE CHEF D'UNITÉ DE GESTION

Le R191.0 est un résultat produit par l'unité de gestion et déposer sur le site FTP PRAN afin d'alimenter la BD-PRANA. Il contient l'ensemble de l'information relative aux secteurs d'intervention, aux chemins et aux infrastructures destinés au marché libre dont la récolte est autorisée par le chef de l'unité de gestion.

Le résultat R191.0 est présenté sous forme de fichier compressé (.ZIP) et est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format
R21.0	Fichier descriptif servant au transfert de l'information relative aux demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation des usages ou opérationnelle	Obligatoire	Référentiel
R137.0	Couche numérique de localisation des chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel
R137.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux chemins	Obligatoire	Référentiel
R138.0I	Couche numérique de localisation des infrastructures à construire ou dont la réfection est nécessaire (Autres)	Obligatoire	Référentiel
R138.0P	Couche numérique de localisation des infrastructures à construire ou dont la réfection est nécessaire (Ponts et ponceaux)	Obligatoire	Référentiel
R138.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux infrastructures, ponts et ponceaux	Obligatoire	Référentiel
R147.0	Prescription sylvicole. Les prescriptions sylvicoles doivent être en format .PDF et toutes incluses dans un fichier .zip	Obligatoire	Format standard
R155.2	Liste des secteurs d'intervention autorisés au BMMB	Obligatoire	Référentiel
R156.2	Liste des chemins et des infrastructures autorisés au BMMB	Obligatoire	Référentiel
R176.0	Couche numérique des mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel
R185.0	Couche numérique qui présente les secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
R185.1	Fichier descriptif qui contient les attributs descriptifs des secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
R185.1MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel
SIGNAP	Formulaire de signatures professionnelle et administrative	Obligatoire	Format standard - Voir Section 1

Annexe 1- Formulaire de demande de changement à la PRANA

	Formulaire de demande de changement à la PRANA	Date d'approbation :	2021-03-15
		Personne ou instance décisionnelle :	TDGFO
		Date de la dernière mise à jour :	2021-03-15

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

PRANA
 Marché libre
 TSNC
 Année d'exercice PRANA :
 No de la version:

Année UA DROIT No
 NO DE LA DEMANDE :

Nom du responsable:

Signature du responsable: _____ *Ing.f.* Date : _____

LOCALISATION

Chantier
 Secteur d'intervention:

MOTIF DE LA DEMANDE

SI
 Chemins
 Camps
 Autres infrastructures
 Volumes
 Changement BGA

Harmonisation opérationnelle
 Autres :

OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION (décrire l'objet de la demande et sa justification)

Note : Les données cartographiques mises à la disposition de toute personne qui réalise des activités d'aménagement forestier ne le sont qu'à titre indicatif. Il est de la responsabilité de ceux qui réalisent de telles activités d'effectuer des vérifications sur le terrain, afin de s'assurer que ces informations sont exactes et à jour. Nous vous rappelons que la qualification des cours d'eau (cours d'eau à écoulement permanent ou intermittent) doit être faite à partir d'observations réalisées durant une période appropriée (soit lorsqu'il n'y a pas ou peu de neige au sol).

Les marges spécifiées dans la grille relativement aux limites des secteurs d'intervention, des polygones d'intervention, des chemins et des autres infrastructures, ne représentent pas une autorisation à déroger au Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ou à l'Entente de La paix des braves. Par conséquent, tout déplacement ou toute modification de la localisation d'un secteur d'intervention, d'un polygone d'intervention, d'un chemin ou d'une autre infrastructure, qui ne respecte pas les dispositions du RADF ou de La paix des braves et ce, même si ce déplacement ou cette modification est localisé à l'intérieur des marges proposées dans la grille de gestion des écarts, doit faire l'objet d'une demande de dérogation selon la procédure.

Il est de la responsabilité du demandeur et des autres signataires de la convention d'intégration concernés par la programmation annuelle autorisée de respecter les modalités assurant l'intégration des récoltes. La convention d'intégration prévoit les modalités assurant l'intégration des récoltes, notamment, pour le transport des bois ainsi qu'un mode de prise de décision et de règlement des différends portant sur ces activités et sur l'imputation de leurs coûts.

J'affirme que tous les détenteurs de droits accordés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour le territoire indiqué dans ce formulaire sont d'accord et que je détiens les preuves attestant ces approbations.

Des fichiers de forme et des tables standard pour chacune des modifications sont obligatoires.

Présence de justification dans un champ "remarque" du fichier de forme.
 Présence de carte PDF ou photo en pièce jointe.

Autorisation

Autorisation à réaliser les modifications Autorisée avec modification Refusée
 Consultation des partenaires requise

Réponse du MRNF (Décision et justifications) :

Signature du représentant du BMMB (si nécessaire) :

_____ Date _____

Recommandation de l'ingénieur forestier responsable de l'analyse de la demande :

_____ *ing.f* Date _____

Approbation de la demande par le chef de l'unité de gestion :

_____ Date _____

Directives pour compléter le *Formulaire de demande de changement à la PRANA*

Le présent document vise à fournir des directives pour remplir le *Formulaire de demande de changement à la PRANA* et assurer une uniformité à l'échelle provinciale.

1) Sections complétées par le demandeur :

IDENTIFICATION DEMANDEUR

Attribut du formulaire	Description	Exemple
Année d'exercice PRANA	Année d'exercice de la PRANA visée par la transmission. Si l'année visée est 2022, veuillez inscrire E22.	E21
No de la version	Numéro de la version de la PRANA.	M01

NO DE LA DEMANDE

Attribut du formulaire	Description	Exemple
Année	Année d'exercice en cours au moment de la transmission.	2021
UA	Numéro de l'unité d'aménagement.	01151
DROIT	Numéro de droit du bénéficiaire désigné inscrit dans SYMPA.	253
No	Numéro séquentiel de la demande de modification. Il correspond au nombre de demandes transmis par un bénéficiaire au cours d'une année d'exercice. Ainsi, s'il s'agit de la 8 ^e demande, inscrire 08.	08
Signature du responsable	Signature de l'ingénieur forestier responsable. Elle peut être numérique ou manuscrite.	
Date	Date de signature de la demande de modification.	

LOCALISATION

Attribut du formulaire	Description	Exemple
Chantier	Nom du chantier inscrit à la PRANA	LAC_THIBAULT
Secteur d'intervention	Numéro du secteur d'intervention inscrit à la PRANA	BRD602_1819_002

MOTIF DE LA DEMANDE

Attribut du formulaire	Description	Exemple
Motif de la demande	Cocher le(s) motif(s) de la demande de changement de la PRANA.	Chemins

OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Attribut du formulaire	Description	Exemple
------------------------	-------------	---------

Objet de la demande d'autorisation	Décrire l'objet de la demande et sa justification ainsi que toute information pertinente à la demande.	
Des fichiers de forme et des tables standard pour chacune des modifications sont obligatoires.	Cocher cette case pour indiquer que des fichiers de forme et les tables standard sont fournis.	
Présence des justifications dans un champ « remarque » du fichier de forme	Des justifications sont notées directement dans un champ « remarque » du fichier de forme transmis.	
Présence de carte PDF ou photo en pièce jointe	Cocher cette case si ces pièces justificatives sont fournies. Il est fortement recommandé de fournir une carte en couleur, localisant les travaux prévus et les modifications proposées pour toute demande de modification. Par exemple, voici les éléments de base qui doivent apparaître à la carte : les chemins, les cours d'eau et plans d'eau, le nom des lacs, les courbes de niveau, une légende et une échelle. Les cartes doivent permettre de se localiser facilement les modifications demandées et de percevoir les enjeux qui sont liés.	

2) Section complétée par le chef de l'unité de gestion :

AUTORISATION

Section du formulaire	Description
Autorisation à réaliser les modifications	Cocher cette case si le demandeur peut réaliser les travaux concernés par la demande d'une modification à la PRANA suite à l'autorisation.
Autorisée avec modification	Cocher cette case si le demandeur peut réaliser les travaux concernés par la demande de changement suite à l'autorisation, mais que le MRNF a modifié certains éléments de la demande.
Refusée	Cocher cette case si la demande de modification par formulaire est refusée ou qu'une demande de modification par le processus officielle est requise.
Consultation des partenaires requise	Cocher cette case si une consultation est requise avant de réaliser les travaux concernés par la demande de changement à la PRANA. Le MRNF doit proposer une forme de consultation ainsi que les délais de la consultation.
Réponse du MRNF	Le MRNF précise les éléments justifiant sa décision.
Signature du représentant du BMMB	Si le formulaire est utilisé pour procéder à un changement de la planification relative aux secteurs, chemins et infrastructures destinés au marché libre, le représentant du BMMB doit confirmer qu'il est en accord avec la modification demandée.

*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec 